

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COUSERANS-PYRÉNÉES

Jeudi 18 Octobre 2018

Taurignan-Castet

COMPTE-RENDU

Présents : Henri ANDRIEU, Nathalie AURIAC, Rose BALAGUE, Josiane BERTHOUMIEUX, Marie-Léone BLAIN, Gaëlle BONNEAU, Frédéric BONNEL, Jean BOUSSION, Laurent BOUTET, Monique BOUTONNIER, Ginette BUSCA, Gérard CAMBUS, Alain CAU, Raymond COUMES, Charles DAFFIS, Patricia DANDURAND, Armino DA SILVA, Etienne DEDIEU, Jean-Claude DEDIEU, Jean-Michel DEDIEU, Rémy DEMOIZOIN, Gilbert DE SACRAMENTO, Gérard DUBUC, Jean-Louis EYCHENNE, Pierre EYCHENNE, Gabriel FAURE, Jocelyne FERT, Martine FROGER, Aimé GALEY, Patrick GALY, Claude GESLIN, Bernard GONDRAN, Michel ICART, Germain JOLIBERT, Patrick LAFFONT, Pierrette LAPEYRE, Aline LONG TORRELL, Denis LOURDE, Jeanine MERIC, Alain METGE, Geneviève OSMOND, Maryse PERIGAUD, Alain PONS, Gérard PONS, Denis PUECH, René PUJOL, Evelyne ROLAIN-PUIGCEVER, Robert ROUDIL, Gérald ROVIRA, Alain SERVAT, Marc-Henri SEUBE, Christine TERRISSE, Robert THIRION, Alain TORTET, Gérard TOUGNE, Rémy TOULZA, Thierry TOURNE, Alain TOUZET, François VELTER, André VIDAL, Christiane VIGNAU, Jean-Noël VIGNEAU,

Procuration : Geneviève AMARDEILH à Pierre EYCHENNE, Daniel ARTAUD à André VIDAL, Roland BERNIE à Patrick LAFFONT, Monique CHARLES à Frédéric BONNEL, Léo GARCIA à Gaëlle BONNEAU, Aline GENCE à Marc-Henri SEUBE, Catherine MERIOT à Laurent BOUTET, Richard MEYNARD à Denis LOURDE, Nadine NENY à Jean-Noël VIGNEAU, Francis RESPAUD à Aline LONG-TORREL, Marie-Christine SOULA à Michel ICART, Christine TEQUI à Alain SERVAT, Elisabeth TOTARO à Aimé GALEY,

Excusés : Magalie BERNERE, Christian CARRERE, André DESCOINS, Jean-Marc DURAN, Jean-Paul FALGUIE, Jean-Jacques MERIC, Fatima RAFAI, Patrick TIMBART, Marc WOIRY.

Absents : Simon BAVARD, Nejma BEUSTE, Jean BOISVERT, Alain BOURGEON, Emmanuel CECILE, René CLASTRES, Michèle COLIN, Nadège COMBET, Eric COUZINET, Jean-Claude DEGA, Sylvie DOMENC, Jean DOUSSAIN, Antoine DUBURCQ, Carole DURAN-FILLOLA, Léon-Pierre GALY-GASPARROU, Oscar GIROTTO, Lucien GRANIER, Yvan GROS, Georges HISPA, Bernard LAMARY, Alain LEVI, Alex MIROUSE, Noëlle MORALES, François MURILLO, Yvon OCHANDORENA, Elisabeth ORTET, Claude PUJOL, Francis PUJOL, Jacques RENOUD, Thierry RESPAUD, Christian ROUCH, Gilles SOULA, Yves SUTRA, Roland TEYCHENNE, Eric TORTECH, Patrick TURLAN.

M. le Président ouvre la séance à 17H50

M. Patrick Laffont est désigné, à l'unanimité, pour assurer le secrétariat de séance

- **Validation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 27 Septembre 2018**
 - **Le PV est validé (74 voix pour et 1 abstention)**

1) DOSSIERS SOUMIS À DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Finances

Décision Modificative n° 2 sur le Budget Principal

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES

IMPUTATION	DESIGNATION	BP 2018	DM N°2	BP + DM 2018
739118	AUTRES REVERSEMENT DE FISCALITE	6 556 000,00	-6 556 000,00	0,00
022	DEPENSES IMPREVUES	471 195,00	-194 533,00	276 662,00
739211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	0,00	6 750 533,00	6 750 533,00
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	7 027 195,00	0,00	7 027 195,00

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

IMPUTATION	DESIGNATION	BP 2018 + reports	DM N°2	BP + DM 2018
22-2182	MATERIEL ROULANT	184 864,36	11 000,00	195 864,36
16-2313	TRAVAUX ABATTOIR	176 387,43	61 918,00	238 305,43
83-2317	VOIRIE INTERCOMMUNAUTAIRE	383 409,76	77 289,00	460 698,76
2046	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATOIN INVESTISSEMENTS	250 000,00	31 000,00	281 000,00
020	DEPENSES IMPREVUES	100 000,00	-42 000,00	58 000,00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	1 094 661,55	139 207,00	1 233 868,55

RECETTES

IMPUTATION	DESIGNATION	BP 2018 + reports	DM N°2	BP + DM 2018
1641	EMPRUNTS	2 187 286,34	-567 812,00	1 619 474,34
16-1311	DETR ABATTOIR	61 284,00	61 918,00	123 202,00
83-1311	DETR VOIRIE INTERCOMMUNAUTAIRE	74 758,00	77 289,00	152 047,00
458201	DETR VOIRIE SOUS MANDAT	145 753,49	64 137,00	209 890,49
70-1311	DETR LEDAR	59 882,00	52 500,00	112 382,00
ONI-1311	DETR MAISON DE SERVICES AU PUBLIC	0,00	5 050,00	5 050,00
72-1311	DSIL MAISON PETITE ENFANCE CASTILLON	225 000,00	300 000,00	525 000,00
86-1312	SUBVENTION REGION MSP PRAT	287 500,00	72 000,00	359 500,00
470-1312	SUBVENTION REGION REFECTON RAIL LUGE	22 800,00	21 000,00	43 800,00

470-1313	SUBVENTION DEPARTEMENT REFECTION RAIL LUGE	0,00	53 125,00	53 125,00
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	3 064 263,83	139 207,00	3 203 470,83

➤ **La DM n°2 du budget principal est adoptée à l'unanimité (75 voix)**

Arrivée de Messieurs René Clastres (plus procuration d'André Descoins) et Jean-Claude Dega (plus procuration de Jean-Marc Duran)

Compétences

Les rapports relatifs à la définition de l'intérêt communautaire du commerce et de l'aménagement sont présentés en deuxième lecture en raison du quorum (2/3 des inscrits) non atteint lors du conseil communautaire du 27 septembre dernier. La majorité simple est requise en deuxième séance pour l'adoption des deux rapports ci-dessous.

1- Définition de l'intérêt communautaire du Commerce

Monsieur le Président indique qu'il y aurait lieu de valider un intérêt communautaire du commerce libellé comme ci-dessous :

- Élaboration et animation d'un projet de territoire pour le commerce et aides contribuant à sa mise en œuvre
- Gestion des procédures collectives de soutien au commerce (type FISAC)
- Soutien des dynamiques collectives à vocation commerciale

➤ **L'intérêt communautaire du Commerce est voté avec le libellé ci-dessus à l'unanimité (79 voix)**

Arrivée de Messieurs Christian Carrère et Jean-Paul Falguié

2- Définition de l'intérêt communautaire de l'Aménagement

Madame la Vice-Présidente en charge de la commission aménagement du territoire indique qu'il y aurait lieu de valider un intérêt communautaire « aménagement de l'espace » ainsi libellé :

- Création de réserves foncières nécessaires à la réalisation d'un projet communautaire ;
 - Création et réalisation de ZAC en vue d'un projet communautaire ;
 - Assistance administrative et technique aux communes membres (avec convention de maîtrise d'ouvrage déléguée conformément à la loi MOP) pour la primo installation de la signalétique d'information locale conformément à la charte départementale en vigueur.
- **L'intérêt communautaire de l'aménagement est voté avec le libellé ci-dessus à l'unanimité (81 voix)**

Ressources Humaines

1- Création d'emploi

Monsieur le Président expose à l'assemblée que des personnels de la Communauté de Communes, **dans le cadre du déroulement de leur carrière peuvent accéder à de nouveaux grades** suite aux derniers avis de la Commission Administrative Paritaire. Il expose également que **dans le cadre de l'organisation des services, la collectivité souhaite pérenniser l'emploi de ses personnels en poste au centre aquatique.**

CREATIONS DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DES SERVICES

	GRADE	AFFECTATION	TC
C	ADJOINT D'ANIMATION	Service des Sports, Poste MNS	3
	TOTAL : 3 TEMPS COMPLETS		3 ETP

CREATIONS DANS LE CADRE DES AVANCEMENTS DE GRADES

	GRADE	TC	TNC
C	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE	5	0,86 0,5 =1,36
C	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	4	0
C	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	0	0,27 0,75 0,80 0,30 =2,12
C	ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 1ERE CLASSE	0	0,91 0,86 =1,77
C	ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2EME CLASSE	1	0,74
C	ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1	0
C	ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 2EME CLASSE	1	0
C	AGENT SOCIAL PRINCIPAL 2EME CLASSE	2	0
C	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	2	0
C	ATSEM PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	0	0,83 0,83 0,83 0,83 0,91 0,91 = 5,14
	TOTAL : 16 TEMPS COMPLETS et 15 TEMPS NON COMPLETS	16 ETP	11,13 ETP

TC = Temps Complet ; TNC = Temps Non Complet ; ETP = Équivalent Temps Plein

➤ **Vote des créations de poste à l'unanimité (81 voix)**

2- Frais compte personnel de formation

M. le 1^{er} Vice-Président présente la mise en œuvre effective du Compte Personnel de Formation (CPF) avec les modalités définies comme suit :

- La prise en charge des frais pédagogiques, se rattachant à la formation suivie au titre du compte personnel de formation, est plafonnée à 1000 € par an et par agent.
- Toute action de formation interrompue ou suivie partiellement, sans motif et justification recevable, devra faire l'objet d'un remboursement par l'agent au prorata temporis.
- Les frais annexes occasionnés (déplacements, restauration, hébergement) lors de ces formations ne sont pas pris en charge, et sont donc supportés intégralement par l'agent.
- L'autorité territoriale ne peut s'opposer, qu'au vu des nécessités de service, à une demande de formation relevant du socle de connaissances et de compétences, sollicité par un agent de catégorie C n'ayant pas de diplôme professionnel de niveau V

➤ **Vote à l'unanimité (81 voix) de la mise en place du CPF**

Administration

1- Extension adhésion au SDE09 et désignation de délégués

- **Vote (pour : 79 abstention : 2 contre : 0) pour étendre l'adhésion au SDE 09 pour l'ensemble du périmètre de la CCCP pour l'éclairage public,**
- **Vote à l'unanimité (81 voix) pour désigner Alain Servat (titulaire) et Geneviève Osmond (suppléante) pour siéger au conseil syndical du SDE 09 suite à la modification des statuts du Syndicat en date du 24/04/2017 approuvé par la CCCP le 22 juin 2017.**

2- Adhésion au Syndicat Mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises et désignation de délégués

Une lecture synthétique des nouveaux statuts précise notamment les articles modifiés du SM PNR PA :

- Article VII, composition du comité syndical : les EPCI de 30 000 habitants et plus ont 8 délégués
- Article VIII, composition du bureau : 1 délégué par EPCI
- Article XIV, répartition des recettes de fonctionnement du bloc communal 25 % (50 % Région, 25 % Département) réparti au prorata de la population. Pour les EPCI, un coefficient de 0.10% est appliqué au total de la participation des communes adhérentes au PNR PA soit un montant de participation pour la CCCP estimé à 8 000€.

Concrètement, le PNR des PA viendra en aide à la CCCP en matière d'ingénierie.

L'objectif est d'opérer la modification statutaire en vue de la rendre applicable au premier janvier 2019.

- **Vote à l'unanimité (81 voix) pour l'adhésion de la Communauté de communes Couserans-Pyrénées au Syndicat Mixte du PNR PA,**
- **Vote à l'unanimité (81 voix) pour approuver les statuts modifiés du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises**
- **Vote (79 voix pour et 2 abstentions) pour désigner Mrs ou Mmes (délégués titulaires) pour représenter l'intercommunalité et siéger au sein du Syndicat,**
 - Bas Couserans : Jean Boussion
 - Val Couserans : Maryse Périgaud
 - Castillonnois Patrick Timbart
 - Oust Christiane Bonté
 - Massat André Vidal
 - Séronais Monique Charles
 - Saint-Girons Ginette Busca
 - Volvestre André Descoins
- **Vote à l'unanimité (81 voix) pour désigner Mrs ou Mmes (délégués suppléants) pour représenter l'intercommunalité et siéger au sein du Syndicat,**
 - Bas Couserans : Magalie Bernère
 - Val Couserans : Jean-Claude Dega
 - Castillonnois Patricia Dandurand
 - Oust René Pujol
 - Massat Michel Icart
 - Séronais Alain Metge
 - Saint-Girons Gérard Cambus
 - Volvestre Daniel Artaud

3- Forêt : Retrait de la commune d'Orlu du Syndicat Mixte de l'Artillac

M. le Président expose au Conseil Communautaire que la commune d'Orlu a, par délibération du 12/06/2017, demandé son retrait du Syndicat Mixte de l'Artillac (SMA) dans lequel elle détenait une part et que la commune d'Alzen donnerait son accord (délibération n° 2018-20) pour la reprise de celle-ci.

Le SMA par délibération du 23/03/2018, s'est prononcé favorablement sur ce transfert.

Il appartient aux collectivités adhérentes au dit Syndicat de donner leur accord.

- **Vote à l'unanimité (81 voix) pour autoriser le retrait de la commune d'Orlu du SMA et la reprise de la part d'Orlu par la commune d'Alzen sans aucune contrepartie.**

Arrivée de

Christine Tequi (plus procuration de Rafai et annulation de la procuration de Christine Téqui donné à Alain Servat)

Magalie Bernère (plus procuration de Jean-Jacques Méric)

Départ de

Bernard Gondran

Thierry Tourné

Eaux Assainissement

Rapport d'activité 2017

Un exposé du rapport annuel du Syndicat des Eaux du Couserans 2017 sur le prix et la qualité des services Eau, Assainissement Collectif et Assainissement non Collectif est fait.

Un délégué communautaire refuse de prendre part au vote (= 1 abstention)

- **Le rapport d'activité du SEC 2017 est approuvé avec 81 voix.**

2) QUESTIONS DIVERSES

- Désenclavement du Couserans

Fin de la séance à 19h50